

Compte-rendu sommaire du Conseil municipal du 28 février 2024

Article L. 2121-15 et 2121-25 du CGTC

Heure du début de séance : 20h
Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 15
Procuration : Madame Carine GUILLO, procuration à Madame Sandra STEPHAN, Madame Nelly MARECHAL, procuration à Monsieur Jean-Laurent KERNEVEZ, Monsieur Frédérick PRUSS, procuration à Monsieur Yves KERISIT
Nombre de votants : 19
Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Laurent KERNEVEZ

Madame Céline Goudédranche, chargée de projets, assiste au conseil municipal comme auxiliaire de séance.

Monsieur le Maire fait l'appel puis propose à l'ensemble du Conseil de valider le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 20 décembre 2023.

Madame Guillou demande ce qu'il en est de la question de la modification des horaires d'éclairage public. Monsieur Le Maire lui répond que la démarche est faite, mais que la priorité des services d'électrification est la restauration du réseau suite aux dégâts causés par la tempête.

Madame Guillou souligne que dans le compte rendu il est rappelé que Monsieur le Maire présenterait le projet de revitalisation commerciale lors du prochain conseil municipal mais elle constate que ce point n'est pas à l'ordre du jour. Monsieur le Maire explique que ce point sera malgré tout vu au sujet des emprunts.

Alex Kerivel demande des précisions au sujet du drapeau breton, point abordé lors des questions diverses (il rappelle qu'étant absent lors du précédent conseil, il voudrait quelques éclaircissements). Monsieur le Maire explique que ce drapeau retrouvera sa place au fronton de la mairie prochainement. Pour le moment le support ne permet d'accueillir que 3 drapeaux et il souhaite continuer à manifester le soutien de la commune à la nation ukrainienne.

- Compte rendu approuvé à l'unanimité

Monsieur le Maire sollicite le Conseil pour ajouter un point à l'ordre du jour :

- Validation de la modification des statuts de la Communauté de Communes Cap Sizun Pointe du Raz
- Cet ajout est validé à l'unanimité

CHOIX D'UN ÉTABLISSEMENT BANCAIRE POUR SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT DE 700 000,00 € ET D'UN PRÊT RELAIS DE 2 ANS DU MÊME MONTANT

Monsieur Henri Moan prend la parole et indique en préambule à toute discussion ou présentation qu'un article du CGCT interdit la prise d'emprunt pour les communes entre le 1^{er} janvier et le vote du budget. D'autre part il demande comment une décision peut être prise alors qu'aucune information n'a été transmise avant le conseil.

Monsieur le Maire lui répond que le premier point sera vérifié. S'agissant des documents, il précise que la volatilité des taux empêche de communiquer des informations en avance, certaines banques, pourtant contactées bien en amont, n'ont donné de réponse que quelques heures avant la réunion.

Monsieur Kérisit présente le tableau sur les travaux en cours et à financer.

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancement des travaux :

- La Cité Musicale devrait être achevée en juillet ou pour la rentrée.
- Les travaux rue aux Œufs seront terminés fin mars, début avril et le chantier de Keridreuff commencera en continuité avec une fin prévue en décembre.
- Côté revitalisation commerciale l'entreprise de gros œuvre a coulé une première dalle au n°1 bd de Gaulle, l'entreprise retenue par l'EPF interviendra en mars/avril pour le désamiantage et le curage du 22 bd de Gaulle (future boucherie).

Monsieur le Maire rappelle que le choix a été fait de n'engager en 2024 que la partie travaux concernant les commerces des 1, 10 et 22 bd de Gaulle. La partie logement sera programmée au budget 2025 et la rénovation des Ursulines en 2026.

Monsieur Henri Moan souligne qu'il n'y a pas eu de vote pour le choix des entreprises. Monsieur le Maire lui répond que l'appel d'offres ayant de loin dépassé les estimations, le projet a été revu et découpé. Les travaux rentrent maintenant dans la catégorie de l'entretien des bâtiments communaux et il n'y a plus nécessité d'appel d'offres.

Monsieur Kérisit fait le point sur l'ensemble des subventions obtenues et précise qu'un dossier « Fonds verts » est déposé pour le programme de revitalisation commerciale. Monsieur le Maire ajoute que le Préfet du Finistère a signifié son souhait de visiter Pont-Croix pour voir l'ensemble des différents projets portés par la commune.

Madame Stéphan demande ce qu'il en est des prêts déjà contractés par la commune et indexés sur le livret A.

Monsieur Kerisit reprend sa présentation et explique que la TVA liée aux travaux engagés en 2023 sera récupérée en 2024. De même, celle des travaux de 2024 sera perçue en juin 2025. Le prêt est nécessaire pour pouvoir payer les entreprises dans l'intervalle entre les travaux effectués et l'encaissement de la TVA et des subventions allouées sur les différents projets.

Madame Stéphan s'étonne qu'il n'y ait aucune programmation prévue par la Cité Musicale. Monsieur le Maire lui répond que le fonctionnement passera certainement au sein de l'intercommunalité.

Ce qui est important, souligne-t-il, c'est d'avoir des services sur la commune.

Monsieur le Maire explique que 2023 a été une année difficile. La Commune de Pont-Croix va devenir une zone rurale de revitalisation grâce au soutien du Préfet. Ce plan national va permettre d'augmenter les ressources de la commune.

Monsieur Kérisit précise qu'en 2022 la facture de gaz de la commune s'élevait à 16 556,27 € et qu'en 2023 elle est passée à 142 779,36 €. D'autre part, il faut prendre en compte les 7 % d'inflation qui ont également affecté les charges de fonctionnement. Madame Guillou signifie que ce n'est pas une raison pour emprunter.

Monsieur Kérisit poursuit en soulignant que grâce aux mesures prises en faveur de la diminution de la période d'éclairage public nocturne une économie de 20 000 € a pu être opérée.

Quatre établissements bancaires ont répondu à la demande ce qui est plutôt positif. Madame Stéphan demande pourquoi la Banque des Territoire n'en fait pas partie. Monsieur le Maire

lui répond que cet organisme pratique des taux variables ce qui n'est pas intéressant pour la commune.

Il est précisé qu'avec une ligne de trésorerie seuls les intérêts consommés sont payés ce qui n'est pas le cas avec un prêt relais.

Monsieur Kérisit précise que les banques n'ont reçu que des estimations du budget de la commune et des travaux, le budget étant en cours d'élaboration.

Monsieur le Maire propose d'accepter la proposition du Crédit Agricole pour un crédit de 700 000 € sur 20 ans. Le choix d'un prêt relais a été rejeté car le coût des intérêts est trop élevé.

- Proposition acceptée : 15 voix pour, 4 voix contre

Monsieur le Maire propose d'accepter la proposition du Crédit Agricole pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

- Proposition acceptée : 15 voix pour, 4 voix contre

SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL PACTE FINISTÈRE 2030 POUR LA HALLE DE SPORT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une aide de la Région a été obtenue la semaine dernière. Normalement le Conseil Départemental s'alignera sur la Région. Monsieur le Maire présente le plan de financement de ce projet et précise que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires aide la communauté de communes à financer les projets comme la Halle des Sport. La participation de la communauté de communes est inscrite dans le pacte fiscal. Ce pacte permet de dédier un budget aux projets structurants pour l'ensemble du territoire. Monsieur Evenat demande si la moitié de cette somme n'est pas directement reversée aux communes. Monsieur le Maire répond par la négative.

Madame Guillou demande quand aura lieu de débat d'orientation budgétaire à la communauté de commune. Monsieur le Maire répond qu'il doit avoir lieu mi-mars.

Monsieur le Maire souligne que ce projet est soutenu par le Sénateur Michel Canevet.

- Proposition de demande de subvention acceptée à l'unanimité

CRÉATION D'EMPLOI POUR LE REMPLACEMENT DU PERSONNEL

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de créer un cadre afin de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents publics territoriaux (fonctionnaires et agents contractuels) autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles.

- Proposition acceptée à l'unanimité

MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite à la décision précédente, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs. Monsieur le Maire le présente à l'assemblée.

- Proposition adoptée à l'unanimité

Madame Guillou demande si les employés de la mairie ont demandé une augmentation ou la prime inflation proposée par le gouvernement. Monsieur le Maire répond qu'aucune commune du territoire n'a accordé cette prime. Par mesure d'équité il n'y en aura pas à Pont-Croix, de plus les comptes de la commune ne permettent pas une telle dépense.

SERVITUDE DE PASSAGE SUR LES PARCELLES ZD 185 ET 186, DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que deux projets de lotissement sont à l'étude, l'un privé et l'autre porté par Finistère Habitat. Afin de concrétiser ce projet le propriétaire du terrain sollicite la création d'un droit de passage qui sera inscrit dans l'acte de vente.

Madame Guillou demande si un seul passage est prévu. Monsieur le Maire répond qu'un second sera nécessaire (un pour les entrées, l'autre pour les sorties).

L'accès proposé est déjà inscrit au PLU mis en place par l'équipe municipale précédente. La sortie sera à négocier plus tard, peut-être par la rue des Aubépines.

- Proposition adoptée à l'unanimité

VALIDATION DU NOM DE L'IMPASSE AU LIEU-DIT « LE LEGOT »

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire de nommer l'accès à la future Halle de sport et propose d'appeler cette voie : « Impasse du Lego » (sans accent et sans « t »).

Monsieur Henri Moan précise que cette rue n'existe pas en tant que telle. Il s'agit d'un ancien chemin d'exploitation. Cette impasse a été créée pour pouvoir accéder au nouveau parking, il faut donc l'inscrire au cadastre.

Monsieur le Maire ajoute qu'un stop sera installé en bas.

- Proposition adoptée à l'unanimité

APPROBATION DE LA DÉFINITION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la loi APER une consultation publique doit être organisée, à Pont-Croix elle aura lieu le 12 mars.

Ce programme est mis en place par l'Etat afin de définir les zones où pourront être installées de nouvelles ressources d'énergie. Après présentation au conseil municipal ce soir, puis auprès de la population lors de la réunion publique, l'ensemble des propositions devra être validée au prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire présente les différentes cartes. Il précise que l'éolien ne peut pas être installé sur la commune à cause de la réglementation. Il faudrait en revanche ajouter une carte au sujet de l'énergie hydraulique.

La communauté de communes aurait un projet d'utilisation des déchets bois issus de la déchetterie pour créer le réseau de chaleur de la zone voisine (futur lotissement).

DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER POUR LE COMITÉ DE PILOTAGE COMMUNAUTAIRE « ECOMUSÉE »

Monsieur Le Maire explique que la communauté de communes met en place un comité de pilotage (Copil) qui travaillera sur la question d'un musée mettant en valeur l'aspect maritime et patrimonial du Cap-Sizun. Une étude va être faite, permettant ensuite de travailler sur le fond, la forme et le lieu de ce futur musée. Il deviendra le musée du Cap-Sizun et pas seulement le musée d'Audierne. Madame Guillou et Monsieur Evenat demandent si le Marquisat ne reprendra pas la forme d'un écomusée. Monsieur le Maire répond que pour le

moment il demeure lieu d'exposition. Le musée maritime et le Marquisat présentaient des collections similaires, d'où la création du COPIL.

Madame Guillou demande si des lieux sont déjà identifiés. Monsieur le Maire répond que quelques-uns ont été repérés, mais rien n'est fixé. De plus, une délégation culture va se mettre en place au sein de la communauté de communes.

Dominique Evenat pense que cela n'empêche pas de garder le Marquisat car ce lieu recèle une part de l'histoire de Pont-Croix. Henri Moan pour sa part considère que la place idéale du musée du Cap-Sizun n'est pas au Marquisat. Monsieur le Maire ajoute qu'il faut travailler ensemble sur un projet commun sur l'ensemble du territoire.

Une question est posée sur la localisation des collections. Monsieur le Maire répond que pour le moment, elles sont réparties dans la maison commune et au stade. La création de réserves saines fera partie des réflexions du COPIL.

Madame Guillou souhaite savoir si une exposition est programmée pour 2024. Monsieur le Maire l'informe que le choix des œuvres est en cours. Il ajoute que ce type d'exposition est beaucoup plus attractif.

Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats pour entrer dans ce COPIL et propose que Madame Divanac'h y représente la commune.

- Proposition adoptée à l'unanimité

DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER POUR LE COMITÉ DE PILOTAGE COMMUNAUTAIRE « MOBILITÉS »

Monsieur le Maire explique que la Communauté de communes met en place un comité de pilotage sur les mobilités au sein du Cap-Sizun. Ce comité de pilotage s'intéressera en particulier au covoiturage, à l'auto-stop, au bus, au vélo et d'une façon générale, à l'ensemble des possibilités de déplacement sur le territoire. Il ne s'agira pas de parler des déplacements hors Cap-Sizun qui ne relèvent pas de la compétence intercommunale. Monsieur le Maire demande s'il y a des candidats pour entrer dans ce copil et propose que Monsieur Jean Laurent Kernévez y représente le Conseil municipal.

- Proposition adoptée à l'unanimité

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE

Monsieur le Maire explique que pour mettre en œuvre son projet de territoire validé en conseil communautaire, la communauté de communes Cap-Sizun Pointe du Raz doit modifier ses statuts. Cela permettra également de faire entrer dans le champ de ses actions de nouvelles compétences. Ces nouveaux statuts ont déjà été validés en conseil communautaire mais chacune conseil municipal doit également délibérer à ce sujet.

- Proposition adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

Aucune question diverse n'a été présentée.

- Travaux de voirie

Monsieur le Maire indique que les travaux rue de la Fontaine vont bientôt commencer et dureront environs deux mois.

Les traces de marquage sur le boulevard général de Gaulle correspondent aux remontées d'assainissement.

- Monsieur Keriviel demande si le club de palet a trouvé une solution pérenne pour ses entraînements. Monsieur le Maire répond que le hangar communal, utilisé en grande partie par l'association War Raok sera vidé, la toiture réparée (travaux financés par l'assurance à la suite de la tempête Ciaran) et qu'il pourra ensuite accueillir les réunions hebdomadaires de l'association de palet breton.

Monsieur le Maire lève la séance.

Fin de la réunion du conseil à 22h05.

Fait et affiché à Pont-Croix le 4 avril 2024

Le Maire
Benoît Lauriou